

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

Arrêt Projet

Commune de Picquigny 1

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :

Le Président



ECHELLE
1:2 000

4.2

Légende

Niveau de zone

▭ Périmètre de zone

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UB : Zone urbaine mixte périurbaine
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux extensions résidentielles
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- UAU : Zone d'urbanisation à court terme à vocation mixte
- UAU(p) : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle à caractère insulaire

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haut à protéger
- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante rurale du SCAGE Artois Picardie
- ▭ Bâtiment agricole pouvant bénéficier du dispositif de destruction
- ▭ Limites communales soumises à un autorisation de changement de destination
- ▭ Lignes de côtes de fabrication
- ▭ Espaces locaux classés
- ▭ Emplacement réservés
- ▭ Périmètre d'attente de Projet Global d'Aménagement

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

- ▭ Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement
 - (I) : secteur soumis à un risque modéré
 - (II) : Zone et secteur soumis à un risque modéré très fort
 - (III) : Zone et secteur soumis à un risque modéré fort
- ▭ Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement
 - ▭ Axes de ruissellement
 - ▭ zone temps de 5 minutes
 - ▭ zone temps de 15 minutes

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières

- vis à vis de la gestion des eaux pluviales
 - indicateur "1" : zones et secteurs à risque
 - indicateur "2" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- ▭ Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- ▭ Limites communales
- ▭ Bâtiments
- ▭ Limites paroissiales
- ▭ Cours d'eau

0 100 200 m

